

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 mars 2016

3/16

Date d'affichage: 11/03/2016

PRÉFECTURE DU LOIRET

1 7 MAR. 2016

COURRIER 3

Nombre de conseillers

Exercice: 27

Présents: 21 Votants: 25

L'An Deux Mille seize, le 8 mars 2016

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 1er mars 2016

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de

la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin: M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

<u>Ligny-le-Ribault</u>: Mme Anne GABORIT, Mme Claire MINIÈRE.

Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie

CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely: M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS: Mme Constance de PÉLICHY à M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THENAULT, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD à Mme Nicole BOILEAU, M. Olivier GRUGIER à Mme Anne GABORIT,

Absents excusés: Mme Véronique DALLEAU, M. Michel TATIN.

Secrétaire de séance: Mr Hervé NIEUVIARTS.

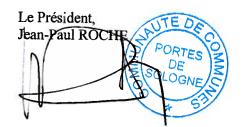
Objet: Information sur la démission d'un conseiller communautaire.

Par courrier en date du 12 janvier 2016, Madame Michèle Cormery a fait part à Monsieur le Préfet de son intention de démissionner de ses fonctions d'adjointe au Maire de la commune de Ligny-le-Ribault, et de son mandat de conseillère municipale. Le Préfet a accepté cette démission par courrier en date du 21 janvier 2016.

Cette démission emporte celle de conseillère communautaire, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Communautaire A PRIS ACTE de la démission de Madame Michèle Cormery, Conseillère Communautaire.

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en Préfecture le





DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 mars 2016

4/16

Date d'affichage : 11/03/2016

PRÉFECTURE DU LOIRET

1 7 MAR. 2016

COURRIER 3

Nombre de conseillers

L'An Deux Mille seize, le 8 mars 2016

Exercice: 27

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 1^{er} mars 2016

Présents : 21 Votants : 25

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de

la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

<u>La Ferté Saint-Aubin</u>: M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault: Mme Anne GABORIT, Mme Claire MINIÈRE.

Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie

CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely: M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

<u>POUVOIRS</u>: Mme Constance de PÉLICHY à M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THENAULT, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD à Mme Nicole BOILEAU, M. Olivier GRUGIER à Mme Anne GABORIT,

Absents excusés: Mme Véronique DALLEAU, M. Michel TATIN.

Secrétaire de séance : Mr Hervé NIEUVIARTS.

Objet: Installation d'un conseiller communautaire.

Conformément aux dispositions de l'article L.273-10 du Code électoral, et de la circulaire du 13 mars 2014, lorsqu'un siège de conseiller communautaire devient vacant pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe, élu conseiller municipal, suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le candidat à remplacer a été élu.

Lorsqu'il n'y a plus de candidat élu conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement pouvant le remplacer sur la liste des candidats au siège de conseiller communautaire, le siège est pourvu par le premier conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement de même sexe élu sur la liste correspondante des candidats aux sièges de conseiller municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire.

Suite à la démission de Madame Michèle Cormery, il convient de procéder à l'installation d'un nouveau conseiller communautaire, conformément aux dispositions précitées du Code électoral.

Le Conseil Communautaire A PRIS ACTE de l'installation comme Conseillère Communautaire de Madame Claire Minière, membre suivante sur la liste « Ligny, l'avenir ensemble ».

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en Préfecture le Le Président, Jean-Paul ROCHE PORTES



DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 mars 2016

5/16

Date d'affichage: 11/03/2016

PRÉFECTURE DU LOIRET

1,7 MAR. 2016

COURRIER 3

Nombre de conseillers L'An Deux Mille seize, le 8 mars 2016

Exercice: 27 Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents : 21 légalement convoqué le 1^{er} mars 2016

Votants : 25 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de

la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

<u>La Ferté Saint-Aubin</u>: M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault: Mme Anne GABORIT, Mme Claire MINIÈRE.

Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie

CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely: M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

<u>POUVOIRS</u>: Mme Constance de PÉLICHY à M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THENAULT, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD à Mme Nicole BOILEAU, M. Olivier GRUGIER à Mme Anne GABORIT,

Absents excusés: Mme Véronique DALLEAU, M. Michel TATIN.

Secrétaire de séance : Mr Hervé NIEUVIARTS.

Objet: Modification de la composition de plusieurs commissions communautaires permanentes.

Il est proposé de modifier la composition des commissions communautaires suivantes, suite notamment à la démission de conseillers municipaux :

Commission « Aménagement de l'espace, Développement Economique»

Commission « Environnement et cadre de vie »

Commission « Communication, NTIC »

Il est rappelé que les commissions sont composées de conseillers communautaires. Le Conseil a toutefois prévu, conformément à l'article L.5211-40-1 du CGCT, la participation de conseillers municipaux des Communes membres.

Il appartient au Conseil communautaire de désigner, par vote à bulletin secret (à moins qu'une seule liste ne soit déposée et/ou vote unanime contraire), les conseillers communautaires et municipaux qui siègeront aux différentes commissions communautaires créées. La composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus.

Les 17 membres de chaque commission ont été désignés sur une liste unique le 29 avril 2014. Il convient suite à deux démissions, de modifier les listes des trois commissions susmentionnées.

Vote favorable à l'unanimité :

- Pour autoriser le Conseil Communautaire à ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,
- Pour désigner les Conseillers Communautaires et Municipaux, siégeant aux commissions :

Commission « Aménagement de l'espace, Développement Economique» : Mr Olivier GRUGIER (en remplacement de Mme Michèle Cormery)

Commission « Environnement et cadre de vie » : Madame Claire MINIÈRE

(en remplacement de Mme Michèle Cormery)

Commission « Communication, NTIC »: Mme Catherine RECULÉ

(en remplacement de Mr Jean-Luc Gillet)

Le Président,

- Pour modifier la composition des commissions communautaires permanentes précitées.

Jean-Paul ROCHE
Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission

COURRIER 3

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 170816.

PRÉFECTURE DU LOIRET

1 7 MAR. 2016



DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 mars 2016

6/16

Date d'affichage: 11/03/2016

PRÉFECTURE DU LOIRET

1.7 MAR. 2016

COURRIER 3

Nombre de conseillers L'An Deux Mille seize, le 8 mars 2016

Exercice : 27 Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents : 21 légalement convoqué le 1^{er} mars 2016

Votants : 25 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de

la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

<u>La Ferté Saint-Aubin</u>: M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

<u>Ligny-le-Ribault</u>: Mme Anne GABORIT, Mme Claire MINIÈRE.

Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

<u>Ménestreau-en-Villette</u>: M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ <u>Sennely</u>: M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

<u>POUVOIRS</u>: Mme Constance de PÉLICHY à M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THENAULT, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD à Mme Nicole BOILEAU, M. Olivier GRUGIER à Mme Anne GABORIT,

Absents excusés: Mme Véronique DALLEAU, M. Michel TATIN.

Secrétaire de séance: Mr Hervé NIEUVIARTS.

Objet: Remplacement d'un délégué du SMIRTOM de Beaugency suite à démission.

Vu la délibération du 29 avril 2014 portant désignation des représentants de la communauté de communes auprès du SMIRTOM de Beaugency (4 titulaires et 4 suppléants),

Considérant qu'il convient de désigner un nouveau délégué titulaire suite à la démission de Madame Cormery qui avait été désignée pour représenter la CCPS auprès de cet établissement.

Il est rappelé que la désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil communautaire peut décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Vote favorable à l'unanimité, pour autoriser le Conseil Communautaire à ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour procéder à la désignation suivante :

Mr Jean-Pierre THEFFO,

Et MODIFIER la liste des représentants auprès du SMIRTOM de Beaugency, pour la commune de Ligny-le-Ribault.

Le Président, Jean-Paul RO

ROCHE

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en Préfecture le 176816



DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
PRÉFECTURE DU LOIRET

Séance du 8 mars 2016

7/16

Date d'affichage: 11/03/2016

Nombre de conseillers

L'An Deux Mille seize, le 8 mars 2016

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents : 22 légalement convoqué le 1^{er} mars 2016

Votants : 26 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de

la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

Exercice: 27

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

<u>La Ferté Saint-Aubin</u>: M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, M. Stéphane CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique

DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

<u>Ligny-le-Ribault</u>: Mme Anne GABORIT, Mme Claire MINIÈRE.

Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie

CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely: M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

<u>POUVOIRS</u>: Mme Constance de PÉLICHY à M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THENAULT, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD à Mme Nicole BOILEAU, M. Olivier GRUGIER à Mme Anne GABORIT,

Absents excusés: M. Michel TATIN.

Secrétaire de séance : Mr Hervé NIEUVIARTS.

Objet: Remplacement d'un délégué auprès du Syndicat du Bassin du Cosson suite à démission.

Vu la délibération du 29 avril 2014 portant désignation des représentants de la communauté de communes auprès du Syndicat du Bassin du Cosson: 10 représentants titulaires (2 pour La Ferté Saint-Aubin, Ligny-le-Ribault, Marcilly-en-villette, Ménestreau-en-Villette et Sennely) et 5 suppléants (1 pour chaque commune susmentionnée).

Considérant qu'il convient de désigner un nouveau délégué titulaire suite à la démission de Madame Cormery qui avait été désignée pour représenter la CCPS auprès de cet établissement.

Il est rappelé que la désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil communautaire peut décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Vote favorable à l'unanimité, pour autoriser le Conseil Communautaire à ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour procéder à la désignation suivante :

Mr Olivier GRUGIER,

Et de MODIFIER la liste des représentants auprès du Syndicat du Bassin du Cosson, pour la commune de Ligny-le-Ribault.

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en Préfecture le 170816. Le Président, Jean-Paul ROCHE

PORTES ON DE SOLOGNEXO

PRÉFECTURE DU LOIRET

1.7 MAR. 2016

COURRIER 3



DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIR ÉFECTURE DU LOIRET

Séance du 8 mars 2016

1.7 MAR, 2016

COURRIER 3

8/16

Date d'affichage: 11/03/2016

Nombre de conseillers L'An Deux Mille seize, le 8 mars 2016

Exercice : 27 Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents : 22 légalement convoqué le 1^{er} mars 2016

Votants : 26 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de

la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

<u>La Ferté Saint-Aubin</u>: M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, M. Stéphane CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

<u>Ligny-le-Ribault</u>: Mme Anne GABORIT, Mme Claire MINIÈRE.

Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie

CHARRON, M. Bernard GILBERT

<u>Ménestreau-en-Villette</u>: M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ <u>Sennely</u>: M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

<u>POUVOIRS</u>: Mme Constance de PÉLICHY à M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THENAULT, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD à Mme Nicole BOILEAU, M. Olivier GRUGIER à Mme Anne GABORIT,

Absents excusés: M. Michel TATIN.

Secrétaire de séance : Mr Hervé NIEUVIARTS.

Objet: Remplacement d'un délégué auprès de l'Office de Tourisme suite à démission.

Vu la délibération du 29 avril 2014 portant désignation des représentants de la communauté de communes auprès de l'Office de Tourisme : 7 représentants titulaires (2 pour La Ferté Saint-Aubin et 1 pour chacune des autres communes).

Considérant qu'il convient de désigner un nouveau délégué titulaire suite à la démission de Madame Cormery qui avait été désignée pour représenter la CCPS auprès de cet établissement.

Il est rappelé que la désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil communautaire peut décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Vote favorable à l'unanimité, pour autoriser le Conseil Communautaire à ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour procéder à la désignation suivante :

Madame Dominique DRUPT,

Et de MODIFIER la liste des représentants auprès de l'Office de Tourisme, pour la commune de Ligny-le-Ribault.

Le Président, Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en Préfecture le 1766



DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIR FRÉFECTURE DU LOIRET

Séance du 8 mars 2016

1.7 MAR. 2016

COURRIER 3

9/16

Date d'affichage: 11/03/2016

Nombre de conseillers

Exercice: 27

Présents: 22 Votants: 26

légalement convoqué le 1er mars 2016

L'An Deux Mille seize, le 8 mars 2016

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin: M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, M. Stéphane CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

<u>Ligny-le-Ribault</u>: Mme Anne GABORIT, Mme Claire MINIÈRE.

Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ Sennely: M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS: Mme Constance de PÉLICHY à M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THENAULT, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD à Mme Nicole BOILEAU, M. Olivier GRUGIER à Mme Anne GABORIT.

Absents excusés: M. Michel TATIN.

Secrétaire de séance : Mr Hervé NIEUVIARTS.

Objet: Délibération prenant acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2016 du budget principal.

Conformément aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (article L 2312-1 CGCT), le débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire avant l'examen du budget primitif par le Conseil communautaire. Il est organisé dans un délai de deux mois précédent cet examen, la discussion pouvant avoir lieu à tout moment à l'intérieur de cette période.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi «NOTRe», a voulu accentuer l'information des conseillers communautaires. Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Vu les travaux de la commission des finances réunie le 3 mars 2016,

Le Conseil Communautaire, A PRIS ACTE, de la tenue de ce débat relaté dans le document figurant en annexe.

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en Préfecture le 1763016 Le Président, Jean-Paul ROCHE



DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PRÉFECTURE DU LOIRET

Séance du 8 mars 2016

10/16

Date d'affichage:

1 7 MAR. 2016

COURRIER 3

Nombre de conseillers

L'An Deux Mille seize, le 8 mars 2016

Exercice: 27

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents: 22 légalement convoqué le 1er mars 2016

Votants: 26 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de

la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin: M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, M. Stéphane CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

<u>Ligny-le-Ribault</u>: Mme Anne GABORIT, Mme Claire MINIÈRE.

Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie

CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely: M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS: Mme Constance de PÉLICHY à M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THENAULT, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD à Mme Nicole BOILEAU, M. Olivier GRUGIER à Mme Anne GABORIT,

Absents excusés: M. Michel TATIN.

Secrétaire de séance : Mr Hervé NIEUVIARTS.

Objet: Délibération prenant acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2016 du budget annexe du SPANC.

Conformément aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation nº 92.125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (article L 2312-1 CGCT), le débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire avant l'examen du budget primitif par le Conseil communautaire. Il est organisé dans un délai de deux mois précédent cet examen, la discussion pouvant avoir lieu à tout moment à l'intérieur de cette période.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi «NOTRe», a voulu accentuer l'information des conseillers communautaires. Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Vu les travaux de la commission des finances réunie le 3 mars 2016,

Le Conseil Communautaire, A PRIS ACTE, de la tenue de ce débat relaté dans le document figurant en annexe.

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en Préfecture le 1768

Le Président,

Jean-Paul ROC



DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 mars 2016

11/16

Date d'affichage: 11/03/2016

PRÉFECTURE DU LOIRET

1 7 MAR. 2018

COURRIER 3

Nombre de conseillers

L'An Deux Mille seize, le 8 mars 2016

Exercice: 27

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents: 22

légalement convoqué le 1 er mars 2016

Votants: 26

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de

la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin: M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, M. Stéphane CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

<u>Ligny-le-Ribault</u>: Mme Anne GABORIT, Mme Claire MINIÈRE.

Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ Sennely: M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS: Mme Constance de PÉLICHY à M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THENAULT, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD à Mme Nicole BOILEAU, M. Olivier GRUGIER à Mme Anne GABORIT,

Absents excusés: M. Michel TATIN.

Secrétaire de séance : Mr Hervé NIEUVIARTS.

Objet: Délibération prenant acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2016 du budget annexe de La Chavannerie II.

Conformément aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (article L 2312-1 CGCT), le débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire avant l'examen du budget primitif par le Conseil communautaire. Il est organisé dans un délai de deux mois précédent cet examen, la discussion pouvant avoir lieu à tout moment à l'intérieur de cette période.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi «NOTRe», a voulu accentuer l'information des conseillers communautaires. Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Vu les travaux de la commission des finances réunie le 3 mars 2016,

Le Conseil Communautaire, A PRIS ACTE, de la tenue de ce débat relaté dans le document figurant en annexe.

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en Préfecture le 176816 Le Président, Jean-Paul ROCHE

PORTES DE SOLOGNE SCI

PRÉFECTURE DU LOIRET

17 MAR. 2016

COURRIER 3



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 mars 2016

12/16

Date d'affichage: 11/03/2016

1.7 MAR. 2016

COURRIER 3

Nombre de conseillers

Exercice: 27
Présents: 22
Votants: 26

L'An Deux Mille seize, le 8 mars 2016

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 1^{er} mars 2016

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de

la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin: M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, M. Stéphane CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault: Mme Anne GABORIT, Mme Claire MINIÈRE.

Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

<u>Ménestreau-en-Villette</u>: M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ <u>Sennely</u>: M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

<u>POUVOIRS</u>: Mme Constance de PÉLICHY à M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THENAULT, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD à Mme Nicole BOILEAU, M. Olivier GRUGIER à Mme Anne GABORIT,

Absents excusés: M. Michel TATIN.

Secrétaire de séance : Mr Hervé NIEUVIARTS.

<u>Objet</u>: Délibération prenant acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2016 du budget annexe prestations de services.

Conformément aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (article L 2312-1 CGCT), le débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire avant l'examen du budget primitif par le Conseil communautaire. Il est organisé dans un délai de deux mois précédent cet examen, la discussion pouvant avoir lieu à tout moment à l'intérieur de cette période.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi «NOTRe», a voulu accentuer l'information des conseillers communautaires. Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Vu les travaux de la commission des finances réunie le 3 mars 2016,

Le Conseil Communautaire, A PRIS ACTE, de la tenue de ce débat relaté dans le document figurant en annexe.

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en Préfecture le Alemanie .

PRÉFECTURE DU LOIRET

1.7 MAR. 2016

COURRIER 3

Le Président, Jean-Paul ROCHE





DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ECTURE DU LOIRET

Séance du 8 mars 2016

13/16

Date d'affichage:

1 7 MAR. 2016

COURRIER 3

Nombre de conseillers

L'An Deux Mille seize, le 8 mars 2016

Exercice: 27

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents : 22

légalement convoqué le 1er mars 2016

Votants: 26

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de

la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin: M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, M. Stéphane CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

<u>Ligny-le-Ribault</u>: Mme Anne GABORIT, Mme Claire MINIÈRE.

Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie

CHARRON, M. Bernard GILBERT

<u>Ménestreau-en-Villette</u> : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ <u>Sennely</u> : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

<u>POUVOIRS</u>: Mme Constance de PÉLICHY à M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THENAULT, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD à Mme Nicole BOILEAU, M. Olivier GRUGIER à Mme Anne GABORIT,

Absents excusés: M. Michel TATIN.

Secrétaire de séance : Mr Hervé NIEUVIARTS.

<u>Objet</u>: Liste des marchés passés durant l'année 2015 pour le compte de la Communauté de Communes des Portes de Sologne.

Au cours du premier trimestre 2016, chaque collectivité doit publier la liste des marchés conclus en 2015 en les classant conformément à l'arrêté du 21 juillet 2011, soit la lite suivante :

MARCHES DE TRAVAUX

MARCHES DE 15 000 à 89 999.99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	montant TTC
travaux VRD de création d'une voirie dans la zone Industrielle de Marcilly en Villette	06/07/2015	TPVL	45840	79 210,20 €

MARCHES DE FOURNITURES

MARCHES DE 15 000 à 89 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	montant TTC
fourniture et acheminement d'éléctricité des sites profilés de puissance supérieure à 36KVA	09/12/2015	EDF	37206	46 407,00 €

MARCHES DE 90 000 à 207 000 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	montant TTC
fourniture et pose d'une chaudière sur le site du complexe aquatique de la Ferté Saint-Aubin	02/04/2015	HERVE THERMIQUE	45141	91 262,91 €

MARCHES DE SERVICES

MARCHES DE 15 000 à 89 999,99 EUROS HT

INDICATION	SOBLIGATOIRES			
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	montant TTC annuel
Entretien des installations d'assainissements non collectif des communautés de communes des Portes de Sologne, Val Sol et Val d'Ardoux	06/11/2015	EAL	45700	marché à bons de commandes
La présente consultation vise à la conclusion d'un marché de services ayant pour objet des prestations de services de traitement d'eau et de traitement de l'air et production de chaleur de secours pour le complexe aquatique	21/10/2015	HERVE THERMIQUE VEOLIA EAU	45141 92735	27 900€ 93 168€

Le Conseil Communautaire à PRIS ACTE de la présente liste, recensant l'ensemble des marchés publics passés au cours de l'année 2015

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en Préfecture le Afos IIG Le Président, Jean-Paul ROCHE





DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 mars 2016

14/16

Date d'affichage: 11/03/2016

COURRIER 3

PRÉFECTURE DU LOIRET

1.7 MAR. 2016

Nombre de conseillers

L'An Deux Mille seize, le 8 mars 2016 Exercice: 27

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents: 22 légalement convoqué le 1er mars 2016

Votants: 26 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de

la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin: M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, M. Stéphane CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault: Mme Anne GABORIT, Mme Claire MINIÈRE.

Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie

CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely: M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS: Mme Constance de PÉLICHY à M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THENAULT, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD à Mme Nicole BOILEAU, M. Olivier GRUGIER à Mme Anne GABORIT,

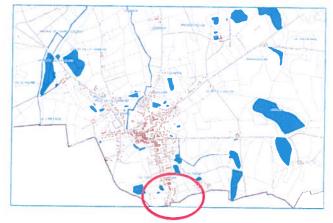
Absents excusés: M. Michel TATIN.

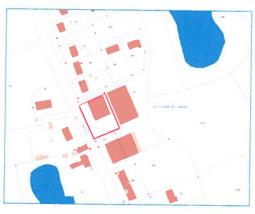
Secrétaire de séance : Mr Hervé NIEUVIARTS.

Objet: Cession de l'atelier relais de Sennely à l'entreprise SF automatismes.

L'entreprise SF AUTOMATISMES co-gérée par Messieurs VERONNEAU Stéphane et BRUNET Fabien est locataire d'un atelier relais appartenant à la Communauté de Communes depuis janvier 2014. L'entreprise créée en 2014 connaît un développement satisfaisant. Les co-gérants souhaitent aujourd'hui se porter acquéreurs du bâtiment qu'ils occupent.

Cet atelier relais, acheté par la Communauté de Communes à la Commune de Sennely en 2007 présente une superficie d'environ 500 m². Il est implanté sur une parcelle qui sera issue de la division de la parcelle existante pour une superficie foncière d'environ 1 627 m².





Le service de France Domaine a été saisi le 15 janvier 2016 concernant la vente de ce bâtiment et s'est prononcé le 23 février 2016 sur une valeur vénale de 100 000 € (+ ou – 10%). Nous sommes en accord avec les acquéreurs sur le montant de 102 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

VEND à la Société SF Automatismes représentée par ses co-gérants Stéphane VERONNEAU et Fabien BRUNET, le bâtiment industriel de 500 m² au sol implanté sur la parcelle AD 52 p pour une superficie foncière totale de 1 627 m² au prix de 102 000 € net vendeur.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir.

CONFIE la rédaction de l'acte à l'étude notariale de la collectivité, les frais étant supportés par l'acquéreur.

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en Préfecture le 176716 Le Président, Jean-Paul ROCHE

PRÉFECTURE DU LOIRET

17 MAR. 2016

COURRIER 3